Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212002364-20261030-091-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/11/2026

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

ARRONDISSEMENT DE CORTE

CANTON DE FIUMORBU-CASTELLU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

COMMUNE DE POGGIO DI NAZZA

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six le trente du mois d'octobre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de Poggio-di-Nazza étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de **M GUIDICI Jean-Noël**

Présents : **M CHIARI Patrice, M DIAZ Philippe, Mme DOMINICI Mariella M FRANCESCHI Jean-Baptiste, Mme MANENTI Eliane , Mme ROCHE Monique, Mme SANTELLI Marie-Reine, M SANTONI Guillaume.**

Absents ayant donné pouvoir : **- Mme CASANOVA Isabelle à Mme MANENTI Eliane**
Absents excusés *:* **- M SANTONI Michel**

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Madame Mariella DOMINICI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Date de Convocation 21/10/2026

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	09
Ayant donné pouvoir	01
Votants	10
Absents	1

Objet :
Eco labellisation projet Gites-Restaurant

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'éco labellisation du futur gîte-restaurant de la commune. La démarche Ecolabel Européen est une certification octroyée par l'l'AFNOR, commune à l'ensemble des 27 pays européens et reconnue par ceux-ci. Elle atteste de la manière dont est conduite la politique environnementale de l'hébergement
Elle nécessite pour son obtention un accompagnement préalable pour la mise en place des dossiers des critères obligatoires et optionnels, et un audit réalisé sur site par l'AFNOR.

L'obtention d'un écolabel permettra de réduire durablement les coûts de fonctionnement (énergie, eau, déchets) et de valoriser l'attractivité écoresponsable de l'établissement.
L'opération comprend les frais d'accompagnement et de certification.
Le montant total estimé des dépenses éligibles s'élève à **7840 € HT**
(6240€ Ht pour accompagnement et 1600€ pour la certification)

L'accompagnement et la certification sont financé à 80% par l'Agence de Tourisme de Corse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'éco labellisation du gîte-restaurant communal pour un montant global 7840 € HT.
1. **Vote** le plan de financement ci-dessous.

Montant HT de la dépense	**7840 €**
Agence de Tourisme de la Corse	6272€ (80%)
Autofinancement	1568 € (20%)

2 AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches, à signer toutes les pièces et conventions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en sous -préfecture
le..04/11/2026.....
Et de l'Affichage
Le..04/11/2026.....
Le Maire
JN GUIDICI..

Pour Extrait conforme
Le Maire

JN GUIDICI